

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL L

Date de révision: 25.03.2020

Code du produit: 11386-0009

Page 1 de 9

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

PEKASOL L

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Divers

##### Utilisations déconseillées

Aérosol

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: pro Kühlsole GmbH  
Rue: Am Langen Graben 37  
Lieu: D-52353 Düren  
Téléphone: +49 2421 59196-0      Téléfax: +49 2421 59196-10  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Notrufnummer INTERNATIONAL: +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Conseils supplémentaires

Étiquetage non applicable.

#### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT.  
Groupe de la catégorie PED 2.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

1,2-propanediol, No.-CAS 57-55-6, REACH registration number 01-2119456809-23, > 50%

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
29385-43-1	Méthyl-1H-benzotriazole			< 1 %
	249-596-6		01-2119979081-35	
	Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H302 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL L

Date de révision: 25.03.2020

Code du produit: 11386-0009

Page 2 de 9

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### **Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### **Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Traitement chez un ophtalmologiste.

#### **Après ingestion**

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Consulter un médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : monoxyde et dioxyde de carbone. Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement complet de protection.

#### **Information supplémentaire**

Collecter l'eau d'extinction contaminée. Empêcher le rejet dans les égouts. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.  
Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL L

Date de révision: 25.03.2020

Code du produit: 11386-0009

Page 3 de 9

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer la vapeur/aérosol. Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés. Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### **Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
29385-43-1	Méthyl-1H-benzotriazole	
	Eau douce	0,008 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,086 mg/l
	Eau de mer	0,008 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,003 mg/kg
	Sédiment marin	0,003 mg/kg
	Sol	0,002 mg/kg

#### **Conseils supplémentaires**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller pa poste de travail.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL L

Date de révision: 25.03.2020

Code du produit: 11386-0009

Page 4 de 9

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

### Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

### Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374) Matières appropriées pour un contact prolongé, direct (recommandation: Indice de protection 6, correspondant au temps de perméation (durée d'utilisation) > 480 minutes d'après NE 374) : Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle.

Respecter les instructions données par le fabricant de gants de protection pour connaître les données de dégradation, de pénétration et de la perméation ainsi que les conditions d'utilisation particulières sur le lieu de travail en ce qui concerne les agressions physiques et mécaniques ainsi que la durée d'exposition.

### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

### Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Demi masque avec filtre à particules P2.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore, limpide
Odeur:	Inodore
pH-Valeur (à 20 °C):	8 - 10

#### Modification d'état

Point de fusion:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Env. 190 °C
Point d'éclair:	101 °C
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible

#### Dangers d'explosion

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	2.6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	12.6 vol. %
Température d'inflammation:	371 °C
Température de décomposition:	Donnée non disponible

#### Propriétés comburantes

Le produit n'est pas auto-inflammable.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	0.1 hPa
Densité (à 20 °C):	1.048-1.050 g/cm <sup>3</sup>

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL L

Date de révision: 25.03.2020

Code du produit: 11386-0009

Page 5 de 9

Hydrosolubilité:  
(à 20 °C)

Complètement miscible

### Solubilité dans d'autres solvants

Donnée non disponible

Viscosité dynamique:

Donnée non disponible

Viscosité cinématique:

Donnée non disponible

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Donnée non disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

monoxyde et dioxyde de carbone

### Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
29385-43-1	Méthyl-1H-benzotriazole				
	orale	DL50 720 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 4000 mg/kg	Lapin		

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL L

Date de révision: 25.03.2020

Code du produit: 11386-0009

Page 6 de 9

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
29385-43-1	Méthyl-1H-benzotriazole					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	180 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD 203

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

De facile désintégration biologique.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Non déterminé.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Non déterminé.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non déterminé.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Pollue faiblement l'eau.

### **Information supplémentaire**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Recommandations d'élimination**

Ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le fabricant / les autorités compétentes.

#### **Code d'élimination des déchets - Produit**

160509 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

#### **Code d'élimination des déchets - Résidus**

160509 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL L

Date de révision: 25.03.2020

Code du produit: 11386-0009

Page 7 de 9

### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination. Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Produit de nettoyage: L'eau

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport fluvial (ADN)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## PEKASOL L

Date de révision: 25.03.2020

Code du produit: 11386-0009

Page 8 de 9

### **14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: non

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0 %  
Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

#### **Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Modifications**

Update 2020

### **Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
IMDG-Code: International Maritime Code for Dangerous Goods (L'International Maritime Dangerous Good Code, un guide international pour le transport des matières dangereuses en colis)  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale (IATA: L'Association internationale du transport aérien)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Le système général harmonisé ou SGH)

### **Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



### PEKASOL L

Date de révision: 25.03.2020

Code du produit: 11386-0009

Page 9 de 9

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*